

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Circulation et transport	No SD SD-2023-2825
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'implantation de vélos en libre-service et de stations BIXI sur le territoire de la Ville de Laval et de confirmer la contribution financière de la Ville de 203 725 \$ au projet.	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 02-Saint-Vincent-de-Paul 03-Val-des-Arbres 07-Renaud 12-Souvenir-Labelle 13-L'Abord-à-Plouffe		
Actions : AIDE FINANCIÈRE Demande d'achat : Non CT requis : Non Montant : 203 725,00 \$		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU QUE le comité exécutif de la Ville autorise le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 203 725 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'implantation de vélos en libre-service et de stations BIXI sur le territoire de la Ville de Laval ; ATTENDU QUE le ministère requiert l'adoption par la Ville d'un libellé précis afin que le Service de l'ingénierie puisse déposer la demande d'aide financière auprès du ministère, comme il peut être constaté du modèle de résolution joint au présent sommaire ; ATTENDU QUE le ministère demande que la Ville confirme sa contribution financière de 203 725 \$ quant au projet ; ATTENDU QUE cette contribution doit être autorisée par le conseil ; ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au conseil d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, de confirmer sa contribution financière de 203 725 \$ au projet et d'autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Demande d'aide financière relative au programme de « Mobilité active et mobilité durable » dont les travaux ont été réalisés en 2022.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Circulation et transport	No SD SD-2023-2825
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à intensifier la mise en place d'infrastructures et de services de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et, plus spécifiquement, à développer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain, à améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes en développant des infrastructures conformes aux normes de conception et de signalisation en vigueur et à développer l'offre de vélos en libre-service dans les milieux urbanisés, incluant les services offrant des vélos à assistance au pédalage; ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter; ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet; ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 407 450 \$, et que l'aide financière demandée au ministère est de 203 725 \$; ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière de 203 725 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ; EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil: d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 203 725 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'implantation de vélos en libre-service et de stations BIXI sur le territoire de la Ville de Laval; de confirmer sa contribution financière de 203 725 \$ et son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes.		